



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

•

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025-2026

GRÈVE

**Le
Mépris
à payer?**

#societepedagogique.ch

SPG

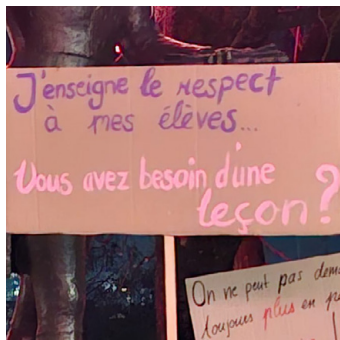
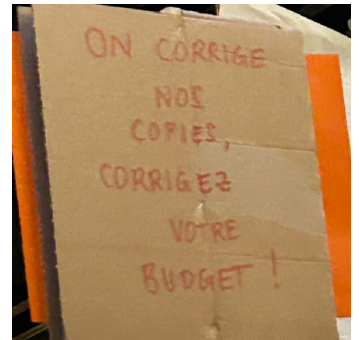
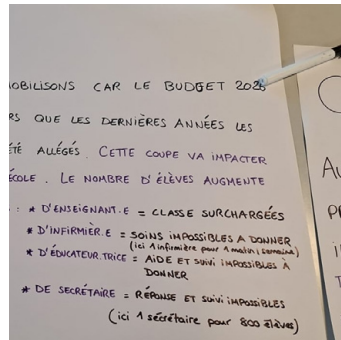
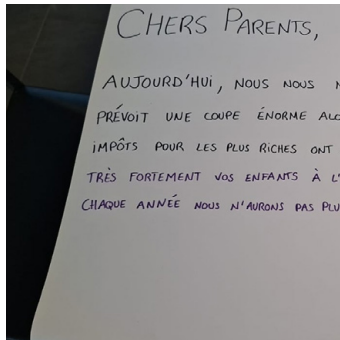
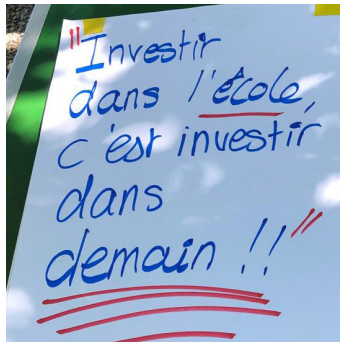
**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2025-2026**

GRÈVE

**L'injuste
mépris**

#societepedagogique.ch

SPG



Tribune de Genève

Fonction publique genevoise: le défilé de la colère



AVERTISSEMENT

Afin de mieux comprendre les acronymes parfois abscons utilisés dans ce rapport, il est conseillé de se référer à la liste mise à disposition à la page 42.

SOMMAIRE

« Faire plus avec moins ? » C'est non!	p.10
1. Défenses professionnelles	p.12
2. Fonctionnement de la Société Pédagogique Genevoise	p.14
2.1. Comité	p.15
2.2. Formations, communications et évènement	p.16
2.3. Assemblée des délégués de la SPG	p.16
2.4. Commissions internes	p.17
2.4.1. MDAS arts visuels (MDAS-AV)	p.17
2.4.2. MDAS éducation physique (MDAS-EP)	p.17
2.4.3. MDAS éducation musique et rythmique (MDAS-EMR)	p.17
2.4.4. Enseignement et éducation spécialisés	p.17
2.4.5. Coordinateur·e·s pédagogiques (CP)	p.18
3. Rencontres avec les faitières et les partenaires institutionnels	p.20
3.1. Commission paritaire du statut (RStCE — B5 10.04)	p.21
3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	p.21
3.2.1. Commission pédagogique DGEO — SPG	p.21
3.2.2. Délégation SPG-DGEO	p.22
3.2.3. Bureau des associations (BASS)	p.22
3.2.4. Commission de la formation de l'enseignement primaire (CoFOEP)	p.22
3.2.5. COPIL FR1— Entrée en scolarité	p.22
3.2.6. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (CoMEFE)	p.23
3.2.7. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)	p.23
3.2.8. École&Culture	p.23
3.2.9. Commission langues et cultures d'origine (LCO)	p.23
3.3. Office médico-pédagogique (OMP)	p.23
3.3.1. Rencontres DGOMP — syndicats	p.23
3.4. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)	p.23
3.4.1. Commission consultative de l'école et de la formation (CCEF)	p.23
3.4.2. Groupes d'accompagnement de l'école numérique	p.24
3.4.3. Groupe de travail sur la révision de la formation des enseignant·e·s (FEP)	p.24
3.5. Syndicat des enseignant·e·s de Suisse romande (SER)	p.24
3.5.1. Comité du SER (CoSER)	p.24
3.5.2. AD du SER	p.25
3.5.3. Enseignement spécialisé (SER)	p.25
3.5.4. Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la Formation (CSFEF)	p.25
3.6. Cartel intersyndical	p.26
3.6.1. Bureau, Comité, AD et Assemblée du personnel	p.26
3.6.2. G'Évolue	p.26
3.7. Fédération des enseignant·e·s genevois·e·s (FEG)	p.26
3.8. Association genevoise des directeurs et directrices de l'enseignement primaire (AGDEP)	p.27

4. Partenaires externes	p.27
4.1. Institut universitaire de formation des enseignant·s (IUFE)	p.27
4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE	p.27
4.1.2 Conseil de l'IUFE	p.28
4.1.3. Commission « Enseignements et stages — Primaire »	p.28
4.1.4. Groupe maturité spécialisée (MSEP)	p.28
4.1.5. Commission partenaire DIP-UNIGE« Enseignements et stages — Spécialisé »	p.28
4.2 Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEEP)	p.28
4.3 CPEG	p.28
5. Commissions et délégués	p.29
6. Comptes	p.34
6.1. Compte de résultat	p.34
6.2. Bilan	p.35
6.3. Budget 2026-2027	p.36
6.4. Rapport financier du fonds de lutte, au 31.03.2026	p.37
6.5. Rapport financier du fonds juridique, au 31.03.2026	p.38
6.6. Rapport des vérificateur·s des comptes	p.39
7. Liste des acronymes	p.42



COMITÉ 2025-2026



Francesca Marchesini
Présidente



Sonia Slama
Vice-présidente,
De Chandieu (CM)



Marie-Léa Baulet
Vice-présidente,
École De Haller



Franck Dupret
Trésorier



Grazia Fraomene
Allobroges



Corneel Mertens
Conches (CM)



Véronique Pernot
Le-Sapay



VOUS?
Rejoignez le comité de la SPG!

SECRÉTARIAT



Marie-Carmen Gastesi
Secrétaire administrative



Gaëtan Bhend
Secrétaire chargé
de communication



Marie Martin
Secrétaire juridique

Société Pédagogique Genevoise

14, boulevard Georges-Favon
1204 Genève

spg@spg-syndicat.ch
Tél. 022 329 26 60

Coordonnées bancaires

Société pédagogique genevoise
14, boulevard Georges-Favon
1204 Genève

CCP

12-17996-3

IBAN

CH96 0900 0000 1201 7996 3

BILLET DE LA PRÉSIDENTE



« FAIRE PLUS AVEC MOINS ? » C'EST NON !

Rationaliser pour contraindre: une nouvelle norme du service public

À Genève, ces dernières années, **une même injonction s'est progressivement imposée dans le discours institutionnel: celle de « faire plus avec moins »**. Loin d'être une évidence, cette formule condense un déplacement politique profond: les autorités parviennent à présenter comme naturelle une logique de rationalisation gestionnaire appliquée à des services publics qui ne devraient jamais être soumis à des impératifs de rentabilité.

Ce discours rend acceptable une transformation pourtant profondément contestable: réduire les moyens alloués à des secteurs aussi fondamentaux que l'école et la santé, tout en exigeant une intensification du travail de celles et ceux qui les font vivre. **Autrement dit: moins de moyens, plus de tâches, davantage de responsabilités** — et toujours la même injonction à tenir.

Cette rationalisation ne vise pas uniquement la réduction des coûts. Les évolutions récentes — renforcement des directions d'établissement, revalorisation de leur classification, multiplication des dispositifs d'encadrement — montrent que l'État investit simultanément dans des structures de pilotage et de contrôle du travail enseignant. Ce choix n'a rien de neutre. Il révèle une transformation des priorités: **il ne s'agit pas seulement d'économiser, mais de redéfinir les conditions d'exercice du métier en renforçant les logiques de supervision, d'évaluation et de mise sous pression.**

De l'imposition à la reconnaissance: une victoire syndicale

C'est dans ce cadre qu'il faut situer le dossier de l'encadrement des repas à l'OMP. Depuis près de

deux décennies, de nombreux·s enseignant·s spécialisés se sont vu imposer cette tâche en sus de leurs heures réglementaires, sans base légale claire et sans reconnaissance salariale. **Ce qui était présenté comme une simple nécessité organisationnelle constituait en réalité une extension indue du travail.**

Les discussions autour de l'encadrement des repas n'ayant jamais abouti, faute de réponse satisfaisante des autorités, il a fallu recourir au droit. La décision du Conseil d'État du 3 décembre 2025 marque, à cet égard, une victoire majeure: elle reconnaît ces heures comme des heures supplémentaires et ouvre la voie à leur indemnisation.

D'ici la fin de l'année civile, l'ensemble des enseignant·s concernés de l'OMP percevront concrètement le fruit de cette lutte. Cette issue n'a rien d'anecdotique: elle démontre que ce qui a été imposé pendant des années comme une évidence organisationnelle peut être contesté — et gagné. **Elle rappelle surtout une vérité essentielle: sans organisation collective, le travail réel reste invisible, donc exploitable.**

Cette victoire ne clôt toutefois pas le débat. Dans le même temps, le département a modifié le cadre réglementaire, notamment à travers la révision de l'article 7 du RStCE et l'introduction d'une directive sur le temps de travail des enseignant·s. Présentées comme de simples clarifications, ces évolutions peuvent permettre **l'intégration de l'encadrement des repas dans un volume global de travail, ouvrant ainsi la voie à une augmentation effective de la charge de travail.**

Cette situation révèle une tension persistante: alors même que le droit a permis de reconnaître le caractère indu des pratiques antérieures, de nouvelles dispositions viennent en redéfinir les conditions d'exercice. Autrement dit, une limite a été réaffirmée, mais elle tend simultanément à être déplacée. Dans ce contexte, la vigilance collective demeure indispensable.

Quand le travail devient variable d'ajustement

Ce cas, loin d'être isolé, met en lumière une dynamique plus générale. Sous l'effet des logiques du *New Public Management*, adossées à une austérité présentée comme une nécessité indiscutable, le travail enseignant est progressivement redéfini comme une ressource flexible, extensible et ajustable. Ce qui n'est pas financé est absorbé. Ce qui

n'est pas reconnu est naturalisé. L'engagement professionnel — sens du devoir, attachement aux élèves, responsabilité éducative — devient alors le levier par lequel des contraintes structurelles sont reportées sur les enseignant·s.

Cette transformation ne procède pas toujours de décisions spectaculaires. Elle s'opère par **glissements successifs: intégration de tâches dans une « mission globale », redéfinition des unités de mesure du travail, production de dispositifs gestionnaires présentés comme neutres**. Les normes ne disparaissent pas: elles se déplacent. Elles perdent leur fonction protectrice pour devenir des instruments d'ajustement.

L'expérience récente l'a montré avec force: l'autorité institutionnelle ne peut être présumée infailible. **Elle peut se tromper, mais elle peut aussi reformuler la réalité de manière à en neutraliser les contradictions**. L'encadrement des repas a d'abord été imposé sans base réglementaire claire, puis justifié, avant d'être intégré dans un nouveau cadre légal. **Une pratique instituée de fait a ainsi précédé la norme, avant d'être transformée en norme elle-même**.

Dans ce contexte, le recours au droit a constitué un levier décisif. Il a permis de réintroduire de la conflictualité là où celle-ci était neutralisée, de rendre visible ce qui était invisibilisé et de rappeler que les obligations professionnelles ne peuvent pas être définies unilatéralement. **Il a surtout démontré que les enseignant·s ne sont pas condamnés à subir les redéfinitions successives de leur métier**.

École publique et exigence démocratique

L'enjeu dépasse toutefois la seule question des conditions de travail. Il engage la place même de l'école publique dans la démocratie. Une école qui repose sur l'autoexploitation de ses professionnel·s, sur la flexibilisation permanente et sur la dénégation des conflits ne peut durablement remplir sa mission.

Former des citoyen·nes capables de juger, de contester et de participer à la vie collective, suppose des enseignant·s reconnus, autonomes et protégés dans l'exercice de leur métier. Défendre le travail enseignant ne relève donc pas d'un corporatisme étroit: il s'agit de préserver les conditions matérielles et symboliques d'un monde commun.

Ce qui se joue dans l'organisation du travail à l'école, c'est aussi la capacité d'une société à faire vivre ses principes d'égalité et à garantir les conditions d'un débat démocratique réel. Dans un contexte marqué par la fragilisation des équilibres démocratiques, cette responsabilité prend une dimension particulière.

Refuser la naturalisation des contraintes, contester les évidences construites et réinvestir les espaces de négociation ne relèvent pas seulement d'une exigence professionnelle: il s'agit d'un engagement civique, indissociable de la défense des principes démocratiques eux-mêmes.

De la victoire collective à l'engagement syndical

La victoire obtenue à l'OMP en apporte une démonstration concrète. **Elle montre que la mobilisation collective permet non seulement de faire reconnaître le travail réel, mais aussi de rétablir des limites là où elles avaient été progressivement effacées**. Elle rappelle surtout que les droits ne se maintiennent pas d'eux-mêmes: ils se défendent, s'arrachent et se consolident par l'action collective.

À celles et ceux qui bénéficieront de cette avancée sans encore être membres de la SPG, cette séquence adresse un message clair. **Si cette victoire a été possible, c'est parce qu'un collectif organisé a décidé de ne pas céder. Rejoindre la SPG, c'est contribuer à rendre possibles d'autres victoires**. C'est se donner les moyens de ne pas rester seul face à des transformations qui dépassent chaque situation individuelle.

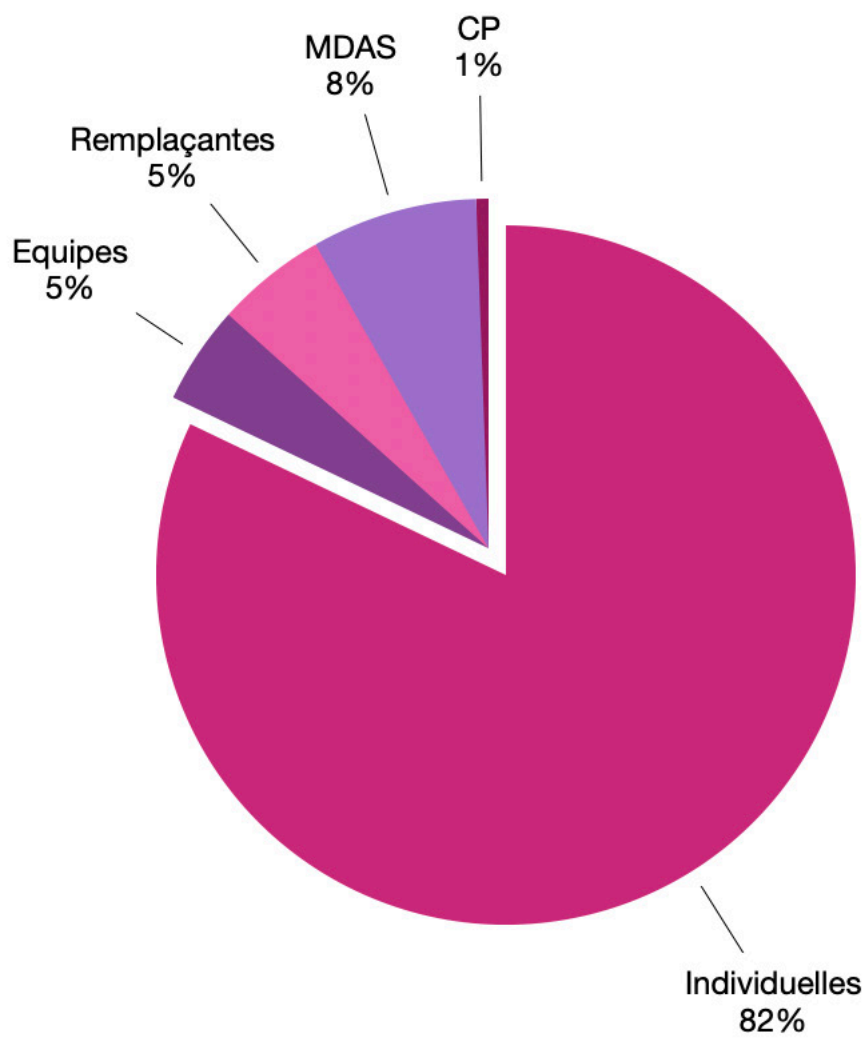
Refuser de « faire plus avec moins », ce n'est pas refuser l'engagement professionnel. C'est refuser que cet engagement soit capté, exploité et rendu invisible. C'est affirmer que la qualité de l'école publique ne peut reposer sur la seule bonne volonté des enseignant·s, mais sur des conditions de travail justes, reconnues et négociées.

C'est enfin rappeler que défendre l'école publique, à Genève comme ailleurs, ce n'est pas seulement défendre une institution. **C'est défendre les conditions mêmes d'une démocratie vivante, capable de résister aux logiques d'arbitraire et de domination**.

À ce titre, l'engagement syndical n'est pas un supplément d'âme. Il est une nécessité.

Francesca Marchesini, présidente

1. DÉFENSES PROFESSIONNELLES



La SPG suit aussi bien des situations individuelles que des situations collectives touchant une école, un établissement ou une fonction spécifique, comme les maitres^{es} des disciplines artistiques et sportives (MDAS), les coordinateur^{ices} pédagogiques (CP) ou les remplaçant^{es} longue durée.

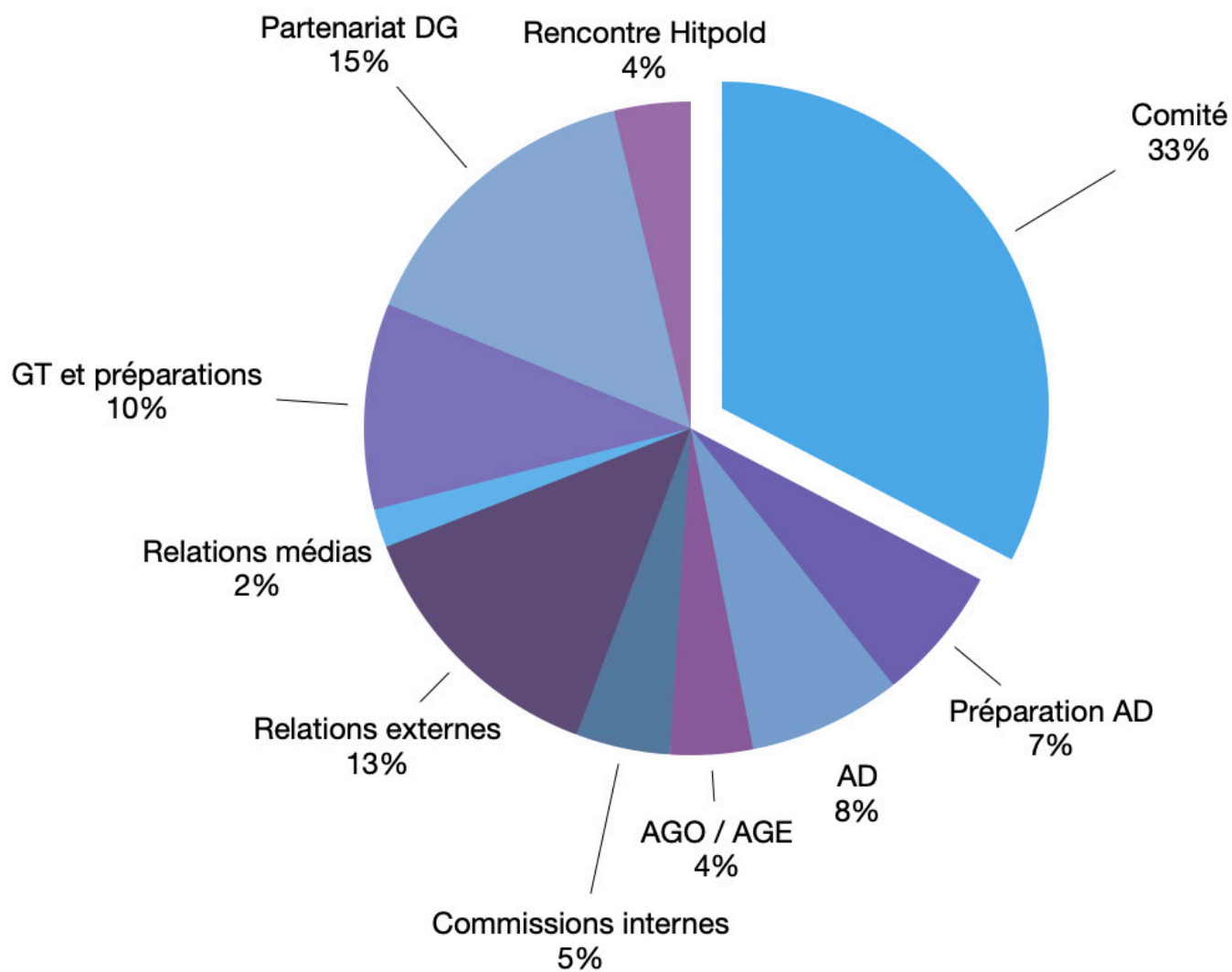
Cette année, la SPG — essentiellement par l'intermédiaire de sa présidence — a assuré le **suivi de 49 enseignant^{es}, soit 3 personnes de plus que l'année précédente**. Elle a consacré plus de **145 heures à des séances** avec les ressources humaines (RH), la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ou lors de visites dans les écoles. Ces chiffres ne prennent pas en compte les temps de préparation, de lecture, de suivi téléphonique et de coordination avant et après les séances.

La SPG a également soutenu **4 équipes d'école**, soit le même nombre que l'année précédente. Elle a consacré **8 heures à ce type de défense professionnelle**, sans compter les préparations. Enfin, la SPG a relancé, durant l'année 2025, les démarches pour la réévaluation de la fonction des MDAS, dossier auquel elle a consacré plus de **13 heures**. Des retours du département et de la CREMEF sont toujours attendus. La SPG a également défendu le statut des remplaçant^{es} de longue durée, dossier auquel elle a consacré **quelque 9 heures**. Les discussions restent en cours entre les parties concernées.

Pour chaque séance, il faut compter en moyenne 2 heures de préparation. **La SPG a donc consacré cette année près de 528 heures aux défenses professionnelles**, soit près de 268 heures de moins que l'année précédente. Cette baisse ne signifie pas un allègement des tensions sur le terrain: elle rappelle au contraire la nécessité de prioriser les dossiers, dans un contexte où les sollicitations restent nombreuses et où les forces militantes et salariées du syndicat demeurent limitées.

(mmn/gbd)

2. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE



2.1. Comité

Le comité s'est réuni à 22 reprises cette année afin d'assurer le suivi des nombreux dossiers traités par la SPG. L'année a été marquée par les mobilisations autour du budget et de la directive sur le temps de travail. Les discussions ont notamment porté sur la reconquête du pouvoir décisionnel dans les écoles, alors que les enseignant·s se sentent de plus en plus exclus des processus de décision qui déterminent pourtant directement leurs conditions de travail. Des pistes d'action ont émergé : groupes de travail organisés par le syndicat, actions collectives, renforcement du rôle des délégués afin de mieux structurer la riposte dans les établissements. **De nombreux retours du terrain pointent une dégradation des conditions d'exercice : manque de personnel et de moyens, pression accrue sur les équipes, surcharge administrative, responsabilités croissantes sans ressources adaptées,** notamment dans le cadre des PAI.

Les relations avec les directions générales restent tendues, même si le dialogue a repris à la suite des dernières mobilisations. Le partenariat social demeure trop souvent à sens unique : la SPG se retrouve confrontée à des choix ou à des modifications déjà élaborés par les directions générales, sans véritable concertation préalable. Le dossier de l'encadrement des repas à l'OMP en est un exemple emblématique. La mise en œuvre de la directive sur le temps de travail reste un sujet de tension et de mobilisation. Les retours du terrain montrent que son application peut être utilisée pour accroître la charge de travail plutôt que pour protéger les enseignant·s. La SPG continuera à documenter ces situations et à intervenir chaque fois que les droits collectifs seront fragilisés.

La réforme G'Evolve cristallise également de fortes inquiétudes : critères d'évaluation contestés, risque de valorisation des fonctions d'encadrement au détriment du terrain et participation insuffisante des représentant·s du personnel. Pour autant, un retrait du processus n'est pas envisagé à ce stade, afin de ne pas abandonner le terrain institutionnel à l'administration et de préserver la capacité d'intervention syndicale. Parallèlement, les politiques d'austérité — gel des annuités, absence d'indexation, réductions budgétaires — alimentent la colère et renforcent la nécessité de la mobilisation syndicale.

Face à ces attaques, la SPG doit encore renforcer son organisation interne, développer ses outils de communication et élargir la mobilisation. L'augmentation du nombre d'employés est à l'étude, en particulier à la suite d'arrêts de travail ayant mis en évidence la fragilité de l'organisation actuelle. Il a été jugé opportun d'engager Madame Martin en CDD afin de soutenir le secrétariat et la présidence. **Des solutions de long terme sont recherchées, et une réflexion globale sur l'organisation du syndicat doit être menée.**

(le comité)

2.2. Formations, communications et événement

Cette année, la SPG a décidé de réunir les EPP et les délégués lors de sa séance de présentation, qui a fait suite à la séance de rentrée R25 proposée par le DIP. Devant la forte demande, deux séances ont été agendées durant le mois d'octobre. Des moments de partage qui ont permis de clarifier les implications nécessaires au bon fonctionnement du syndicat. **Durant l'année se sont tenues de nombreuses demi-journées syndicales, très souvent en collaboration avec le SRED.** Du suivi annuel du GT épuisement, en passant par les mandats des MDAS, les MDAS-EMR ou encore l'horaire scolaire, les thématiques n'ont pas manqué. **La nécessité de se réunir pour discuter et réfléchir au métier de l'enseignement faisant toujours défaut au sein du DIP, le syndicat endosse ce rôle dans la mesure de ses moyens.** Une séance sur le thème de la pluriprofessionnalité a été menée de concert entre le SIT, le SSP Genève et la SPG. Un moment de réunion rare de toutes les fonctions impliquées, (titulaire, MA, CP, éducateur·s et logopédiste). Les thématiques et problématiques qui en sont ressorties sont multiples et la construction d'une vision d'ensemble commune est souhaitée.

Au niveau de la communication en ligne, une première avancée a été réalisée avec la création d'un compte sur le réseau *Mastodon*. Les réseaux *Meta* restent encore les canaux privilégiés de communication, par commodité d'usage. À ce jour, les comptes *Facebook* et *Instagram* de la SPG sont suivis par respectivement 1298 (+5) et 642 (+85) personnes ainsi que par 3 personnes sur *Mastodon*. **La question de l'éthique des outils et logiciels s'élargit avec une mise à jour du parc informatique et la recherche de nouveaux outils** (notamment comptables) **et solutions d'hébergement.**

Le partage de communications comme celles sur le salaire minimum ou l'initiative sur les 30 km, émanant de groupes politiques ou d'autres partenaires, reste difficile à assurer surtout lors des périodes de mobilisation ou chargées administrativement. Des réflexions sont en cours sur l'adéquation des outils de réseautage social, la création de campagnes de recrutement ou encore la révision de la hiérarchie du site SPG.

Le syndicat est visible grâce à l'engagement et à l'énergie de ses membres. La légitimité de nos combats passe par une présence forte sur le terrain et dans l'opinion publique. Les mobilisations de fin d'année autour du PDB26 ont démontré, une fois encore, la force de notre réseau militant, même si les résultats politiques restent insatisfaisants. La mobilisation doit se poursuivre afin d'empêcher une nouvelle péjoration des conditions de travail dans l'enseignement et, plus largement, dans toute la fonction publique.

Le bouche-à-oreille reste un outil essentiel de circulation des informations syndicales. Les délégués SPG jouent à ce titre un rôle déterminant de relais, d'alerte et de mobilisation.

Les mobilisations prennent corps sur le terrain: partagez, discutez, informez, mobilisez!

Dans la perspective des 160 ans de la SPG en 2027, des recherches d'animations et programmes sont en cours. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées!

(gbd)

2.3. Assemblée des délégués de la SPG

Le Bureau a lancé des appels réguliers à du renfort, en vain. Les cinq AD se sont tenues *in extremis* cette année, avec deux personnes pour animer et une personne pour le PV. Les délégués ont été moins nombreuses et nombreux aux AD du soir, et la formule est à réfléchir. **Dans l'ensemble, il y a eu un bon nombre d'adhésions à la SPG cette année. On ne peut que regretter que celles-ci se fassent souvent en dernière minute, lorsqu'il y a une situation conflictuelle au sein des écoles.**

Les raisons de se mobiliser ont été plus que jamais importantes: temps de travail remis en question, collaborations interprofessionnelles de plus en plus nombreuses et complexes, encadrement des repas à l'OMP, coupes budgétaires, passage des directions en classe 25, augmentation du cahier des charges des MA, enveloppe allouée aux établissements du canton qui s'annonce réduite et incontestable, etc. La manifestation du 30 octobre 2025 a réuni plus de 3000 manifestant·s, dont 2200 grévistes, et parmi eux environ 830 issus de l'EO. Elle a été suivie d'une deuxième manifestation et grève le 11 décembre. L'AP intersyndicale a décidé de poursuivre les manifestations au printemps 2026.

Plusieurs groupes de réflexion ont été organisés cette année dans nos locaux, en particulier une séance réunissant trois syndicats (SPG, SIT, SSP) sur le thème de la pluriprofessionnalité, réunissant pour la première fois un échantillon très représentatif des différents professionnels amenés à collaborer dans et autour des écoles, en présence de M. Dutrévis (SRED).

(sgi/mmn/crs)

2.4. Commissions internes

2.4.1. MDAS arts visuels (MDAS-AV)

La commission interne MDAS AV AC&M s'est réunie une fois cette année. Suite au départ de Céline Mazzon, ses fonctions sont désormais reprises par Anne Robert Locher et Florence Ortelli.

La réévaluation pour le passage en classe 17 est en cours. Une nouvelle demande a été déposée fin 2025 par la SPG, avec des critères mieux adaptés à la réalité professionnelle. La mobilisation des MDAS AV dans l'enclassement différé des élèves de 1P-2P se fait souvent au détriment du temps d'enseignement, sans reconnaissance des compétences spécifiques. Depuis la rentrée, chaque atelier d'Arts Visuels est doté de matériel numérique, répondant aux besoins spécifiques de la discipline.

Le partage des ateliers avec le GIAP soulève des enjeux d'organisation. Il est nécessaire de garantir l'accès aux locaux en dehors des heures d'enseignement. Les problèmes rencontrés peuvent être signalés à la SPG. **Les projets spécifiques et mandats restent insuffisamment reconnus. Une réflexion est en cours, malgré leur intérêt pédagogique. Les mandats ne font pas partie du taux garanti.**

Merci à Naomi Del Vecchio, Mélanie Realini Makhoul et Mélanie Derron Janicke, membres syndiquées, qui se sont associées aux démarches pour créer une position commune en lien avec la SPG concernant la réévaluation.

(foi/ckg/mss/sfb/arl/vme)

2.4.2. MDAS éducation physique (MDAS-EP)

La commission MDAS EP a collaboré avec les autres commissions MDAS AV et EMR sur les problématiques induites par le changement de la procédure d'engagement des nouveaux enseignants MDAS. **En cause: rallongement des études avant l'engagement, deux classes inférieures aux enseignants en CDI pendant la formation obligatoire DAS et aucune garantie d'être engagé en période probatoire.** Le travail est en cours et des discussions avec les RH auront lieu l'année prochaine pour trouver une solution satisfaisante pour toutes.

Notre commission a aussi informé les collègues sur le dialogue à avoir avec les directions pour ne pas perdre des périodes de natation dans les établissements qui ont accès à une piscine car la tendance est de supprimer des périodes de natation lors de l'ouverture d'une classe dans l'établissement. La recommandation du service de l'éducation physique est de proposer entre 9 et 12 leçons par classe de la 3P à la 7P.

(vdg/mby)

2.4.3. MDAS éducation musicale et rythmique (MDAS-EMR)

Les MDAS-EMR n'ont plus de délégués SPG actuellement. Marie-Pierre Duceau-Clertant s'est néanmoins portée volontaire, en tant que personne-ressource, pour assurer le lien avec les MDAS-EMR en cas de besoin. Des nouvelles modalités de fonctionnement sont encore à affiner. Une rencontre autour des mandats (attribution et fonctionnement) a été organisée en mars en collaboration avec les autres MDAS (AV et EP). Il a été également question des modifications des modalités de recrutement des MDAS (absence des responsables de discipline, conditions d'engagement, etc.) mais aussi des démarches de revalorisation salariale. **Plusieurs délégués SPG volontaires seraient les bienvenus.**

(mpdc)

2.4.4. Enseignement et éducation spécialisés

Comme les années précédentes, la commission interne a fixé plusieurs rencontres en tenant compte des réunions prévues avec la DGOMP. Elle a été fréquentée par un nombre restreint de professionnelles, même si elle est ouverte à tous les membres de la SPG travaillant à l'OMP. À relever que de nouvelles et nouveaux professionnels ont participé aux réunions.

La commission interne constitue un trait d'union entre le terrain et la DGOMP. Elle a permis aux collègues de l'enseignement spécialisé de partager leurs préoccupations. Elle a également poursuivi la préparation des ordres du jour des séances avec la direction de l'OMP, ainsi que le suivi de différents dossiers.

Les thématiques ont peu évolué (horaires de travail des éducateurs, encadrement des repas, avenir des consultations, changements de typologie des structures). **Force est de constater que les chantiers restent nombreux. Grâce à son travail, la SPG a permis une avancée importante concernant l'encadrement des repas à l'OMP mais le département n'a pas voulu négocier ni réfléchir à la pertinence de cet encadrement.**

Des représentant^s de la commission rencontrent régulièrement la direction, avec les autres syndicats, afin de traiter ces sujets sensibles mais **le manque de personnes se fait sentir.**

(afz)

2.4.5. Coordinateur^s pédagogiques (CP)

La commission interne CP fait face à des difficultés et est entrain de se réorganiser. Des délégués sont recherchés.

(ymz)



EN GRÈVE MARDI 11 NOV. 2025 DÈS 13H00

- **Respect des mécanismes salariaux** avec l'octroi des annuités pour les 4 prochaines années ;
- **Indexation des salaires à 2.5% pour 2026**, pour faire face à l'inflation et l'augmentation du coût des primes d'assurance maladie ;
- **Octroi des postes** en adéquation avec les besoins réels afin de garantir la qualité du service public ;
- **Retrait du plan d'économies** annoncé afin de préserver les conditions de travail, les salaires et les prestations publiques à la population !

SPG - 2025

MANIF DU 19 MARS 2026 & GRÈVE LE 23 AVRIL 2026

- L'annuité 2026 et les suivantes ;
- L'indexation des salaires à 2.5% pour 2026 ainsi que l'indexation des rentes ;
- L'octroi des postes en adéquation avec les besoins réels afin de garantir la qualité du service public ;
- Le retrait du PL sur la suppression du doublement du dernier salaire avant la retraite ainsi que le retrait du plan d'économies annoncé, notamment sur les conditions de travail et les besoins de la population ;
- L'instauration d'une contribution de solidarité applicable aux hauts revenus et aux grandes entreprises ;
- La fin des attaques contre les plus précaires, en particulier contre l'aide sociale, ainsi que le maintien de l'indexation des subsides LAMAL ;
- La revalorisation des salaires les plus bas et dans les secteurs de la santé et du social, notamment l'intégration des cahiers des charges du parascolaire dans G'Evolue.

**REFUSONS
LE PLAN
D'ÉCONOMIES**

SPG - 2025

GRÈVE LE 23 AVRIL 2026

ÉCONOMIES EN MASSE

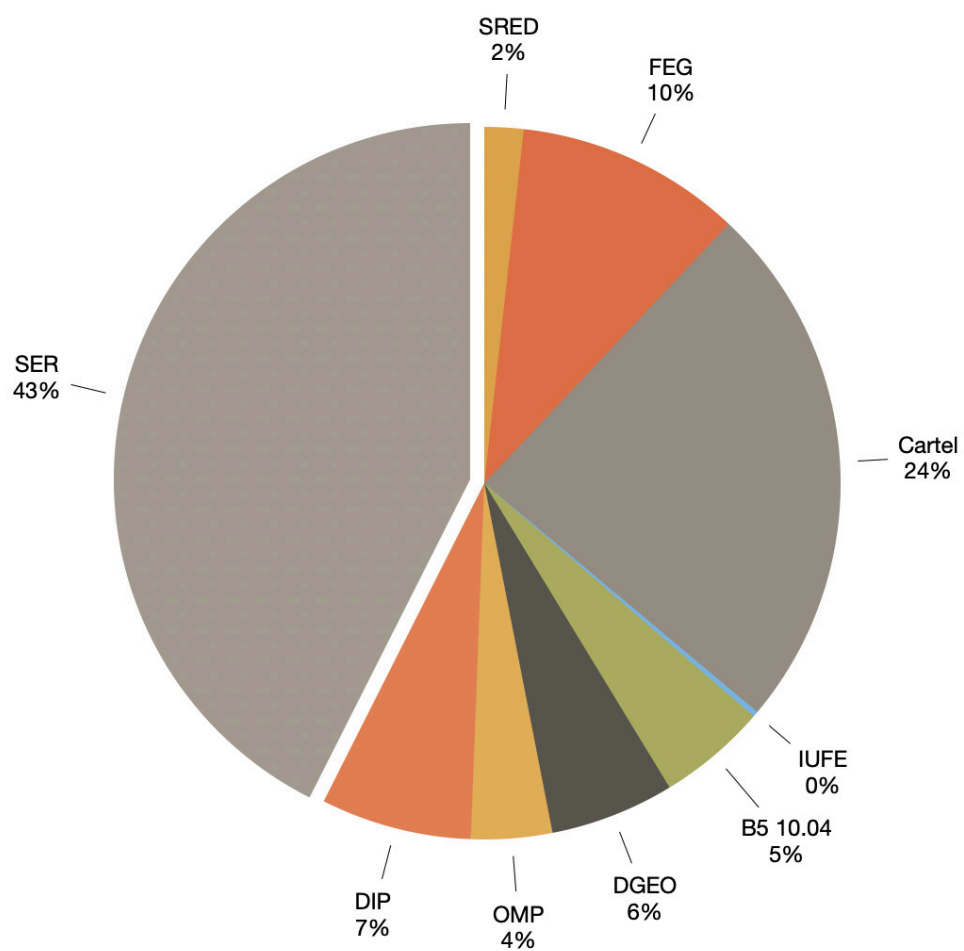
=

**MOINS DE PAILLETES
EN CLASSE!**

- L'annuité 2026 et les suivantes ;
- L'indexation des salaires à 2.5% pour 2026 ainsi que l'indexation des rentes ;
- L'octroi des postes en adéquation avec les besoins réels afin de garantir la qualité du service public ;
- Le retrait du PL sur la suppression du doublement du dernier salaire avant la retraite ainsi que le retrait du plan d'économies annoncé, notamment sur les conditions de travail et les besoins de la population ;
- L'instauration d'une contribution de solidarité applicable aux hauts revenus et aux grandes entreprises ;
- La fin des attaques contre les plus précaires, en particulier contre l'aide sociale, ainsi que le maintien de l'indexation des subsides LAMAL ;
- La revalorisation des salaires les plus bas et dans les secteurs de la santé et du social, notamment l'intégration des cahiers des charges du parascolaire dans G'Evolue.

SPG - 2026

3. RENCONTRES AVEC LES FAITIÈRES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



3.1. Commission paritaire du statut (RStCE – B5 10.04)

La fin de l'année scolaire a été marquée par une forte mobilisation du corps enseignant et éducatif à la suite de **la modification de l'article du RSTCE B5 10.04, la directive sur le temps de travail du personnel enseignant, ainsi que le cahier des charges des MA**. Le dialogue entre la direction et les différentes associations professionnelles était rompu. Les différentes manifestations du mécontentement de ses employés ont montré au DIP qu'il fallait urgemment retrouver un vrai partenariat social. La commission s'est réunie de manière régulière et la SPG a pu remarquer qu'effectivement le DIP a fait preuve d'une meilleure écoute des besoins du terrain qu'auparavant.

Par ailleurs, les représentant·s des syndicats ont obtenu qu'une synthèse des PV de chaque séance soit accessible sur l'espace intranet de toutes les collaborateur·s. Cette synthèse résume brièvement les thématiques abordées et les éléments faisant l'objet des discussions.

La SPG a assisté à la présentation d'un projet de procédure PAI, projet qui fait suite à la demande de la commission. Les objectifs de la directive sont de décrire le rôle des différents acteur·s œuvrant dans le processus et de préciser les responsabilités. **La SPG a tenu à rappeler à l'institution la réalité à prendre en compte lors de l'élaboration d'un PAI**. Les syndicats ont aussi indiqué leur inquiétude quant à la question de la responsabilité. Le DIP a énoncé clairement que la ou le membre du personnel qui aura tout mis en œuvre pour exécuter un PAI et qui malgré cela ne parvient pas à effectuer les mesures à prendre ne saurait se voir reprocher un quelconque manquement. Il ne s'agit pas d'une obligation de résultat.

Des discussions ont aussi eu lieu concernant la communication du département aux parents lors d'une grève. Le fait qu'une lettre soit rédigée par la DGEO et distribuée à tous les parents d'élèves était une victoire syndicale obtenue ces dernières années. Décider subitement que seules les personnes qui veulent faire grève distribueront la lettre était extrêmement problématique. La SPG a insisté sur le fait que la présence ou non de l'élève à l'école ne doit pas être corrélée à la volonté ou non de l'enseignante de faire grève. Tout message selon lequel l'élève doit être

présent·e si l'enseignant·e est présent·e s'inscrit en opposition au droit de grève constitutionnel. **Le DIP a accepté de rédiger le courrier aux parents** et que ce soient les directions d'établissement qui l'envoie à toutes les familles.

Enfin, les syndicats ont pu vérifier la modification de l'article 152 RStCE concernant les contrats des remplaçant·s. **Cet article autorise les remplacements à durée indéterminée, dans le cadre du pool**. Quant aux contrats de remplacement en chaîne devenus problématiques au niveau juridique, le règlement a été modifié afin que la durée des habilitations, qui étaient renouvelables annuellement, soit de cinq ans maximum. **Cette autorisation de faire des remplacements pendant cinq ans se matérialisera par la signature d'un seul contrat-cadre**. Des discussions pourront encore avoir lieu avec l'OPE, puisque des dérogations à la durée maximale fixée par le Code des obligations sont possibles pour des missions dont la volumétrie est particulièrement limitée.

(mlb)

3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

3.2.1. Commission pédagogique DGEO – SPG

Les séances de commission pédagogique SPG-DGEO mettent en évidence une pression politique accrue sur la maîtrise du français, avec un plan de renforcement centré sur l'orthographe, les pratiques d'écriture et des projets transversaux. **La SPG alerte sur la surcharge, le manque de temps et la confusion entre MER et PER**. Les échanges portent aussi sur le plan d'entrée en scolarité (clarification des attentes, transition 2P-3P, et mise en place de la co-intervention), les évaluations cantonales et leur saisie, le calendrier scolaire et l'enseignement des langues. Les enjeux concernant les conditions de travail (outils numériques limités, directives imposées, bénévolat pour les sorties, problématiques de la mobilité interne) sont régulièrement abordés et **à chaque fois, est rappelé la nécessité d'une réelle concertation avec le terrain**.

(gbd)

3.2.2 Délégation SPG-DGEO

Les séances de rencontre entre la DGEO et la SPG ont permis d'aborder des enjeux centraux du terrain: conditions de travail (accès aux bâtiments, chaleur, déménagements, matériel), organisation scolaire (calendriers, ODC, mobilité, co-intervention) et politiques éducatives (directives, évaluation, entrée en scolarité). **La SPG dénonce de manière récurrente, un manque d'anticipation, des inégalités entre établissements et des décisions imposées sans concertation**, tandis que la DGEO se cache derrière des contraintes structurelles et politiques. Les échanges portent aussi sur l'inclusion, la charge administrative et les ressources insuffisantes. Globalement, ils révèlent des inadéquations persistantes entre réalités du terrain et pilotage institutionnel.

(gbd)

3.2.3. Bureau des associations (BASS)

Le Bureau des ASSociations (BASS) ne s'est, à nouveau, pas réuni cette année.

3.2.4. Commission de la formation de l'enseignement primaire (CoFOEP)

Cette commission, présidée par Monsieur Yann-Éric Dizerens, directeur RH de l'enseignement obligatoire, statue sur les questions relatives à la formation continue, en lien avec les instances de coordination responsables de la formation initiale. Monsieur Dizerens n'a pas pu conduire deux des cinq séances depuis la rentrée 2025, pour des raisons d'agenda trop chargé.

Cette année, **nous avons principalement parlé du CAS ECSP en cours de réalisation, ainsi que des modalités d'accompagnement et de formation des intervenant·s dans le cadre du co-enseignement chez les 1P-2P**, qui semblent encore peu suffisantes ou effectives par rapport à l'ampleur des conséquences du co-enseignement sur le terrain. La SPG a relevé l'importance de libération de temps de travail afin de favoriser le dialogue et la création de relations professionnelles et constructives entre co-intervenant·s.

Différentes propositions concernant le CAS ECSP nous ont été présentées, et la SPG a pu relever, entre autres, les bonnes intentions derrière ce nouveau CAS (Cas Co-agir et soutenir les apprentissages scolaires), mais aussi le temps consé-

quent requis pour s'y inscrire et le suivre, et donc la faible proportion des enseignant·s qui seraient susceptibles de le faire.

Les dernières discussions ont tourné autour de la volonté de l'institution de remettre le mouvement au centre des apprentissages en classe, et de la difficulté sur le terrain de combiner liberté des enseignant·s et injonctions d'une grille horaire cloisonnée et contraire à certaines visées du PER.

Les délégués SPG sont toujours très attentives à rappeler les contraintes que représentent la formation personnelle hors temps scolaire et le nombre conséquent et excessif de formations continues obligatoires et recyclages autour des MER pour les enseignant·s.

Ils veillent également à ce que cette commission permette des débats et ne soit pas qu'un organe d'information.

(ndb/mlb/sfl/gfe)

3.2.5. COPIL FR1 — Entrée en scolarité

La rentrée 2025-2026 a marqué **la deuxième année du déploiement de la co-intervention dans les classes de 1P-2P. La SPG a très vite réagi en identifiant et en faisant remonter les problématiques du terrain**. Elle a contribué à faire évoluer la réflexion, notamment en questionnant le cadre de référence et en soulignant la nécessité de davantage de souplesse pour mieux répondre à la diversité des contextes scolaires. Elle a également mis en lumière les besoins d'accompagnement des professionnels et l'importance d'espaces d'échanges.

Ce projet fera l'objet de nouveaux ajustements à la rentrée 2026-2027 afin de tenir compte des moyens effectivement disponibles, qui ne permettent pas, à ce stade, un déploiement à la hauteur des ambitions initiales. **La SPG continuera à suivre l'évolution du dispositif en cherchant à s'imposer comme un véritable partenaire, en relayant les préoccupations et les idées du terrain**, aussi bien lors des COPIL présidés par la conseillère d'État que lors des rencontres avec le responsable du projet malgré des conditions de suivi et de circulation de l'information encore perfectibles.

(gfe)

3.2.6. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (CoMEFE)

En 2025, la COMEFE s'est réunie deux fois. Joshua Lopez est le nouveau chef de groupe de l'ECDIP depuis le 3 novembre 2025. Stéphane Holzer sera le représentant de la CCA à la COMEFE au moment de la retraite de Mme Armelle Brandt en septembre 2026.

Les 132 ateliers MDAS-AV, AC&M ne disposent pas encore de l'équipement nécessaire de base pour répondre aux attentes pédagogiques mais le processus est en cours.

À propos des articles de mercerie, la réflexion se poursuit pour trouver une solution. Concernant l'allocation de 200CHF, le président de la COMEFE a expliqué que le système fonctionnait généralement correctement et que seuls quelques cas isolés subsistent. Il convient de communiquer d'éventuelles situations problématiques futures directement à la COMEFE. Un retour en arrière n'est pas envisagé.

Le cahier des charges des ciseaux et pinces est en cours d'élaboration avec Fribourg, Neuchâtel et Vaud.

(foi, ckg, vnl, elr)

3.2.7. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)

La commission mathématique, science de la nature et numérique ne s'est à nouveau pas réunie cette année. Cette commission pourrait disparaître si aucune urgence est évoquée.

(abpr)

3.2.8. École&Culture

La commission s'est réunie à deux reprises. Avec l'arrivée de nouvelles et nouveaux membres, la responsable Anouk Fürst a actualisé un document clair et précis résumant le cadre de fonctionnement de la commission, son rôle et ses tâches, les critères et modalités de choix des projets soumis à la programmation et le calendrier annuel. **La commission a examiné une trentaine de nouveaux projets couvrant tous les domaines artistiques et tous les degrés.** Elle doit pouvoir se porter garante des contenus, de la qualité et de l'adéquation des propositions avec l'âge des élèves. Afin d'avoir plus de temps pour l'examen

et la discussion des dossiers, la commission a décidé de prévoir, dès l'année scolaire prochaine, une séance supplémentaire. **Tout au long de l'année, les membres peuvent être sollicités pour expertiser une activité culturelle (au catalogue ou pas).** Un nouvel outil informatique devrait être mis en production d'ici le mois de juin. E&C-EP informera le corps enseignant sur les changements et les modalités pour les prochaines inscriptions. **Malgré l'incertitude budgétaire, il est toujours proposé une moyenne de 2 activités par année et par classe** (enseignement régulier et OMP).

(ctan)

3.2.9. Commission langues et cultures d'origine (LCO)

La commission langues et cultures d'origine (LCO) ne s'est pas réunie cette année.

(ssa)

3.3. Office médico-pédagogique (OMP)

3.3.1. Rencontres DGOMP — syndicats

Cette année, 5 rencontres, menées par le directeur général, sont planifiées. Des membres du CODIR sont également présents en fonction de la pertinence. Les questionnements des collaborateurs sont relayés. Cependant, les thèmes demeurent récurrents, les réponses parfois aléatoires. La direction semble à l'écoute mais le suivi des dossiers reste inconstant. Qu'en est-il de la cohérence ?

Les points abordés sont, par exemple, la réévaluation des cahiers des charges d'éducateur·e·s spécialisés, la mise en œuvre de la saisie des heures dans la GTA (gestion des temps et des activités), la participation aux séances de travail des personnes travaillant à des taux partiels.

(ffx)

3.4. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

3.4.1. Commission consultative de l'école et de la formation (CCEF)

Le suivi des séances agendées est malheureusement compliqué. Les échanges lors de la séance du 10 février 2026 portent principalement sur l'absentéisme scolaire au secondaire I, analysé

comme un phénomène multifactoriel en hausse, lié notamment à la santé mentale, au stress des notes et aux effets post-Covid. Les discussions soulignent un repérage souvent tardif, l'absence d'outils de suivi harmonisés et des réponses variables selon les établissements. L'impact sur les apprentissages, la dynamique de classe et les trajectoires scolaires est jugé préoccupant. Sont aussi abordés le rôle des familles, les limites de l'école, le harcèlement, le climat scolaire et l'influence des réseaux sociaux. Enfin, la nécessité d'un accompagnement renforcé, d'adultes de confiance et de mesures cohérentes est mise en avant. Une certaine satisfaction des éléments mis en place est ressentie, malgré des chiffres inquiétants sur la situation.

(gbd/afz)

3.4.2. Groupes d'accompagnement de l'école numérique

Le groupe s'est réuni trois fois avec des représentant·s des services concernés afin de suivre la mise en œuvre de la loi 13011. **Le déploiement massif des équipements numériques dans les écoles constitue une avancée notable** (tablettes, beamers, casques audio). **Celui des imprimantes couleur dans toutes les écoles est également effectif.** En parallèle, la plateforme ISA (anciennement SAFE) progresse mais son calendrier a été repoussé, retardant certaines fonctionnalités. **L'informatisation des remplacements est attendue pour la rentrée 2026.** Enfin, des incertitudes persistent quant à l'équipement Wi-Fi de certains locaux (MDAS et ECSP), dossier à poursuivre.

(khr)

3.4.3. Groupe de travail sur la révision de la formation des enseignant·s (FEP)

À la suite du référendum de septembre 2024, les citoyen·nes du canton ont décidé de maintenir la formation des enseignant·s primaires en 4 ans. Afin de répondre aux différentes critiques émises à l'encontre de la formation en enseignement primaire, **la Conseillère d'État du DIP souhaite une réforme qui tienne compte des évolutions requises tant au niveau des contenus de la formation que du processus de sélection.** En juin 2024, un groupe de travail a été formé pour effectuer une analyse de la situation et formuler des propositions d'adaptation des contenus et des modalités de sélection. Ce groupe de travail est composé de membres de l'ADEFEP et

de la SPG, de directions d'établissement, de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de l'UNIGE. **Un rapport intermédiaire doit être fait au mois de juin pour présenter un premier projet d'une nouvelle FEP** concernant trois niveaux de réflexions: l'admission dans la faculté, le curriculum de formation et le choix de la gouvernance de la formation.

(mlb)

3.5. Syndicat des enseignant·s de Suisse romande (SER)

3.5.1. Comité du SER (CoSER)

En 2025, le Comité du Syndicat des enseignant·s romand·s (SER) a assuré un suivi soutenu et rigoureux de ses activités, se réunissant régulièrement afin de répondre aux enjeux croissants du terrain. Cette organisation a permis de garantir une coordination efficace des dossiers cantonaux et nationaux, ainsi qu'une réactivité indispensable face à la dégradation des conditions d'enseignement et aux attaques répétées contre l'école publique.

Le Comité s'est fortement investi dans l'organisation des temps forts syndicaux, notamment les Assises romandes de l'éducation et l'Assemblée des délégués. Ces espaces ont permis de renforcer la visibilité du SER, mais surtout de porter des revendications claires en faveur d'une école publique de qualité, ancrée dans les réalités du terrain. **Les choix organisationnels pour 2026 témoignent d'une volonté d'efficacité et de clarification des priorités syndicales.**

La collaboration avec les autres organisations syndicales s'est intensifiée, en particulier avec le SSP et la SPV. Cette dynamique unitaire a permis de renforcer le poids des revendications et d'améliorer la coordination intercantonale, notamment dans le cadre de projets d'envergure comme l'enquête I-BEST 2026.

Sur le plan pédagogique et professionnel, le SER a défendu avec détermination **plusieurs dossiers majeurs: conditions d'accès à la formation, pénurie d'enseignant·s qualifiés, enseignement des langues ou encore sécurité dans les établissements.** Dans tous ces domaines, le syndicat a porté une ligne claire: **défendre les conditions de travail des enseignant·s, c'est défendre les conditions d'apprentissage des élèves.**

L'année a également été marquée par des prises de position fortes au niveau fédéral. Le SER s'est opposé aux politiques d'austérité touchant l'éducation, a défendu le maintien d'une presse spécialisée indépendante et a soutenu une pleine participation de la Suisse aux programmes européens. Ces interventions montrent l'importance d'un syndicalisme combatif, capable d'intervenir au-delà des frontières cantonales.

Face aux défis internes, notamment liés au fonctionnement éditorial de la revue L'Éducateur, le SER a engagé une réflexion de fond. L'objectif est clair : renforcer un outil syndical central, le rendre plus accessible et en phase avec les attentes des membres, dans un contexte où les ressources sont sous pression.

Enfin, la charge de travail croissante et la multiplication des dossiers confirment la nécessité de renforcer les moyens syndicaux. **L'engagement des membres du Comité reste déterminant, mais ne peut suffire à compenser durablement l'augmentation des sollicitations.** Une réflexion sur l'organisation et les ressources sera indispensable pour maintenir un syndicat fort, capable de défendre efficacement les enseignant·s.

(fmi)

3.5.2. AD du SER

Le 17 mai 2025, l'Assemblée annuelle des délégués du SER a eu lieu à Bienne. Durant cette journée, David Rey a été élu président du SER. L'année 2025 montre un mélange d'actions pédagogiques, politiques et publiques de la part du SER. Il y a eu par exemple, un travail autour de la promotion de la lecture et de la culture à travers l'organisation de la Semaine romande de la lecture (en mars 2025). Le SER est aussi intervenu dans un débat éducatif national lors de la co-organisation de la *Journée suisse de l'éducation 2025*, le 5 septembre à Berne. C'était un grand événement réunissant politiques, acteur·s de l'éducation et société. L'école à visée inclusive est au cœur des discussions.

Et comme chaque année, le SER travaille sur les conditions d'enseignement. Il intervient régulièrement sur les conditions d'enseignement, sur la charge de travail des enseignant·s et sur les ressources scolaires. Il soutient ou accompagne des mobilisations cantonales.

(mlb)

3.5.3. Enseignement spécialisé (SER)

La CES du SER n'a pas été convoquée en 2025-2026.

3.5.4. Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la Formation (CSFEF)

Du 23 au 25 avril 2025, le Syndicat des enseignant·s romand·s (SER) a participé, en tant qu'organisation affiliée, au Bureau annuel du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF), tenu en présentiel à Casa Blanca, au Maroc. **Cette rencontre a réuni plus d'une quinzaine de délégués syndicaux francophones engagés dans la défense d'une éducation publique, gratuite et de qualité.** La participation du SER à cette instance internationale s'inscrit dans une volonté affirmée de renforcer les solidarités syndicales francophones et de porter la voix du personnel enseignant romand face aux attaques structurelles que subissent les systèmes éducatifs.

Les échanges ont permis de dresser un constat largement partagé: pénuries chroniques de personnel enseignant, dégradation des conditions de travail, sous-financement public et progression des logiques de privatisation constituent aujourd'hui des menaces convergentes. Ces dynamiques, bien que différenciées selon les contextes nationaux, appellent des réponses syndicales coordonnées et offensives, que le CSFEF entend renforcer.

Une attention particulière a été portée à la question des entraves aux droits syndicaux. À la suite d'un atelier consacré aux mesures antisyndicales, les membres du Bureau ont partagé leurs expériences de terrain, mettant en lumière des situations de répression parfois graves. Le CSFEF a réaffirmé son engagement à interpeller les États et les instances internationales, à dénoncer publiquement ces atteintes et à soutenir concrètement les organisations affiliées et leurs militant·s. **Le SER soutient pleinement cette orientation et considère la défense des libertés syndicales comme un préalable à toute amélioration durable des systèmes éducatifs.**

La réunion a également permis de faire le point sur les projets de coopération en cours, notamment les Cercles d'étude, menés avec la Centrale

des syndicats du Québec et l'Internationale de l'Éducation. Ces projets visent à renforcer la formation syndicale, l'auto-organisation et l'engagement du personnel enseignant. Le plan d'action 2024-2028 du CSFEF a par ailleurs été discuté, avec des priorités clairement affirmées: formation des militant·e·s, renforcement de l'engagement des femmes, défense de l'école publique, promotion de la langue française et droit à l'éducation pour toutes et tous.

En complément de cette rencontre annuelle en présentiel, le Bureau du CSFEF se réunit également à trois reprises chaque année en visioconférence, permettant un suivi régulier des dossiers, une coordination politique continue et une réactivité accrue face aux situations d'urgence.

En participant activement à ces travaux, le SER confirme son ancrage dans un syndicalisme international solidaire et combatif, convaincu que la défense de l'école publique en Suisse romande passe également par des alliances fortes au-delà des frontières.

La prochaine réunion en présentiel du Bureau du CSFEF se tiendra en mai 2026 à Dakar, au Sénégal.

(fmi)

3.6. Cartel intersyndical

3.6.1. Bureau, Comité, AD et Assemblée du personnel

En 2025-2026, le Cartel a fait face à nouveau, à une austérité budgétaire (PDB26), marquée par la suppression des annuités et l'absence d'indexation. **Ce contexte a déclenché une forte mobilisation avec plusieurs mouvements de grève.** Si la grève du 11 décembre 2025 a rassemblé plus de 4000 personnes, on ne peut que déplorer la faible mobilisation du mois de mars 2026 (300 personnes). La mobilisation continue contre les mesures d'austérités avec une grève le 23 avril, reconductible. Le projet de réforme des fonctions « G'Évolue » reste dans une impasse technique et financière, les négociations étant suspendues faute de transparence sur les impacts salariaux.

Sur le plan structurel, l'organisation a subi du renouvellement: faute de candidat·e·s pour former un nouveau bureau complet, le bureau du Cartel a estimé préférable de se mettre en veille progressive dès juillet 2026. Un plan de continuité

minimale a été validé, reposant sur l'engagement d'un nouveau secrétaire (Monsieur Eliot Day) et le maintien d'une coordination réduite par les organisations membres. Parallèlement, le Cartel a maintenu son action juridique et politique, notamment contre le durcissement de la gestion des absences et pour la défense des droits syndicaux menacés par des projets de lois restrictifs.

(cms)

3.6.2. G'Évolue

La nouvelle méthode d'évaluation des fonctions, qui comporte 9 critères, a été validée par le Conseil d'État en décembre 2025. La délégation du Cartel au sein de la commission d'évaluation technique paritaire (CETP) s'était toutefois abstenue dans l'attente d'une réelle et concrète mise à l'épreuve de la méthode. **L'entrée en vigueur du nouveau système d'évaluation et de rémunération reste fixée au 1^{er} janvier 2028. Cela implique le dépôt d'un projet de loi (PL) en juin 2026 afin que le Grand Conseil puisse s'en emparer.** Le calendrier annoncé d'emblée est ainsi maintenu. **Le Cartel, a cependant multiplié les alertes quant au manque de temps pour réaliser l'entier des travaux dévolus à la CETP** (cf. accord signé le 12 mai 2022). Il faut certes considérer que la part déjà réalisée après trois années se révèle déjà très importante. La question sera en fait d'évaluer si le projet livré, incomplet par la force des choses, s'avère suffisamment cohérent et solide pour aller de l'avant. **La nécessité de rompre avec le système actuel (qui date de 1975) ne soulève plus de doutes** mais si trop d'incertitudes subsistent quant au coût de la réforme et l'utilisation de l'enveloppe financière à négocier, la rémunération (grille, annuités, etc.), les indemnités, l'équité du système in fine, etc. le projet sera en danger. A noter qu'en février 2026, le Conseil d'État, notamment parce que les simulations requises n'étaient pas prêtes, a renoncé à élaborer l'avant-projet de loi (APL) prévu, étape qui aurait permis à tous les partenaires, en particulier aux entités subventionnées, de se faire une première idée des conséquences de la réforme et produire des retours utiles. **Faute d'APL, ce sera donc directement le PL qu'il faudra découvrir.** Il faut souhaiter que les travaux parlementaires qui devraient suivre soient constructifs, et que tout le personnel s'y retrouve avec G'Évolue...

(obd)

3.7. Fédération des enseignant·s genevois·s (FEG)

Cette année 2025-2026, la FEG s'est réunie à six reprises. Les réflexions, discussions et négociations au sein de ces séances ont pour but de tenter de préserver les conditions de travail du corps enseignant tous cycles confondus. **Les premières séances ont porté sur la mise en œuvre de la directive sur le temps de travail (liée au changement de l'article de loi RSTCE B5 10.04).** Le partenariat social étant quelque peu rétabli, les échanges ont permis de clarifier certains points afin que la modification de la directive soit la moins impactante pour le corps enseignant. **Actuellement, il ressort que le non-respect de celle-ci est souvent dû à une mauvaise lecture des directions et il est demandé que chaque cas soit remonté au syndicat puis au DIP.** Un bilan de l'application de la directive sera fait au printemps afin de percevoir ses effets positifs et négatifs sur le terrain.

Par ailleurs, la FEG a obtenu une entrée en matière de la part du DIP quant à une manière de dédommager ses employés pour l'utilisation de leurs outils numériques personnels. Un groupe de travail a été organisé par la secrétaire générale afin d'identifier les besoins du terrain selon les différents ordres d'enseignements. Les représentant·s des syndicats ont aussi demandé que l'Institution repose un cadre clair sur la notion de service public pour réguler les comportements de communication, permettant ainsi de différer le temps de réponse. L'attente quant à la temporalité de la réponse a changé car l'outil actuel (le portable, les réseaux, *WhatsApp* etc) facilite un retour rapide.

(mlb)

3.8. Association genevoise des directeurs et directrices de l'enseignement primaire (AGEDP)

L'AGEDP n'a agendé aucune réunion durant cette année scolaire.

4. PARTENAIRES EXTERNES

4.1. Institut universitaire de formation des enseignant·s (IUFE)

4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE

La séance du mois d'octobre n'a pas eu lieu, plusieurs éléments ont été communiqués par écrit. Pour la FEP, le groupe de travail sur l'organisation de la formation s'est déjà réuni deux fois, des éléments seront transmis plus tard. **La commission enseignements – stage doit continuer de réfléchir sur l'évolution des contenus de formation et sur les modalités d'admission.** Il y a actuellement 100 personnes qui ont été admises en FEP à la rentrée 2025 (sur 225 candidatures).

Pour la MESP: Sandrine Aeby Daghe est maintenant la nouvelle directrice de la MESP, elle remplace Greta Pelgrims. **Pour la rentrée 2025 en MESP, 50 étudiant-es ont été admis-e dont 10 sont détenteur·s d'un diplôme d'enseignement.**

Pour ce qui est de la formation continue, l'AP-CIIP a validé la formation continue tout au long de la carrière. Un plan d'action à ce sujet est en cours d'élaboration.

Au niveau intercantonal, l'AP-CIIP a validé la phase 3 du rapport *Calliope*, laquelle vise à promouvoir la formation continue tout au long de la carrière professionnelle. Un plan d'action et la communication sur ce dossier sont actuellement en cours d'élaboration. Le CAS en *Soutien pédagogique* est en cours de refonte. En septembre 2026 il y aura une nouvelle session pour 4 semestres. Il n'y a pas eu de 2^e volée du CAS romand *Personne ressource en éducation numérique*. Il est question de mettre sur pied une formation adaptée aux cantons de Genève, Valais et Vaud.

La Matu 23 a été accepté en octobre 24, c'est une évolution de la Matu de 95. La première volée commencera en 2027 et le cadre cantonal sera posé en juin 2025.

(mfa/jbr/cpx)

4.1.2 Conseil de l'IUFE

Faute de délégué, la SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission. Des délégués sont recherchés.

4.1.3. Commission « Enseignements et stages — Primaire »

La commission s'est rencontrée en décembre. Le contrat de formateur^{ce} de terrain a été mis à jour. La CDIP a accepté les modifications portant sur la reconnaissance du diplôme d'enseignement pour le degré primaire. **Le statut des étudiant^{es} au SeREP a été rediscuté, les étudiant^{es} de la FEP, français, ou qui résident en France, sont dorénavant et systématiquement refusés par le SeREP.** Il y a apparemment assez de remplaçant^{es} et c'est une mesure cantonale.

La conseillère d'État a demandé un groupe de travail piloté par le DIP pour discuter de la réforme de la FEP. Ce groupe est notamment composé de la présidence SSED, la direction de l'IUFE, la coordination FEP, des conseillères académiques, des membres de la SPG, des représentant^{es} du DIP, des associations des étudiant^{es}, etc... Deux séances sont prévues en 2026.

Les étudiant^{es} ont demandé qu'une séance de préparation aux entretiens d'engagements soit organisée, ce qui sera le cas lors de leur dernier séminaire d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles.

(mfa/abp)

4.1.4. Groupe maturité spécialisée (MSEP)

Faute de délégué, la SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission. Des délégués sont recherchés.

4.1.5. Commission partenaire DIP-UNIGE « Enseignements et stages — Spécialisé »

Faute de délégué, la SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission. Des délégués sont recherchés.

4.2 Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEEP)

En 2025, le comité du FEEP s'est réuni dix fois afin d'examiner et de traiter les demandes de prêt selon la procédure habituelle. Les sollicitations viennent d'enseignant^{es} du primaire et de l'OMP, membre ou non de la SPG. Une journée de travail a été mise en place afin de clarifier nos procédures. L'affiche a été envoyée dans les écoles et dans les structures de l'OMP.

Actuellement le comité se compose de huit personnes actives et engagées. **Nous cherchons deux personnes pour compléter le comité ainsi que des délégués pour notre AG.**

(nsi)

4.3 CPEG

L'Assemblée des délégués du 12 juin 2025 s'ouvre sous la présidence de Geneviève Preti, avec validation du PV 2024 et communication des résultats des élections 2025-2029. Les participant^{es} prennent connaissance du rapport d'activités et des états financiers 2024 de la CPEG. Plusieurs objets structurants sont traités: modification de la loi (LCPEG) et du règlement (RADE), ainsi que des résolutions sensibles, notamment sur les investissements liés à Israël. Le comité présente aussi ses décisions sur la gouvernance interne (élections, compétences, transparence, communication). D'autres points portent sur les prestations (pensions, rente de partenaire) et des aspects pratiques comme l'échange de logements ou l'espace assurés.

(gbd)

5. COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS

ORGANES DE LA SPG

Comité SPG 2025-2026

Francesca Marchesini (présidente),
Marie-Léa Baulet (vice-présidente),
Sonia Slama (vice-présidente),
Franck Dupret (trésorier),
Corneel Mertens, Grazia Fraomene,
Véronique Pernot

Membres du bureau de l'AD

Sandrine Garilli, Marpessa Magnin,
Carine Roberts

Délégués AD SPG

Agbemegnah Eric, Alonso Patricia,
Anzévuï Camille, Archinard Liliane,
Babey Aurélie, Barblan Laurence,
Berecketeab Mesemere, Besse Colomar
Chantal, Blanc Laurence, Blaser
Danielle, Bogensberger Christophe,
Bolay Mélanie, Bolay Mélanie, Bonier
Julie, Bourquin Guildi Rachel, Branden-
berger Conus Vânia, Burkhard
Prunier Annick, Camporini Claudine,
Cavillier Michael, Cevey Cécile,
Chablaix-Pfister Katia, Chappot Carine,
Chautems Nathalie, Cominoli Chantal,
Conterio Julien, Conus Raoul, Cosme
Madeira Emilia, Court Géraldine,
Cunado Nadia, Cyril, D'Aiello Caroline,
Dayer Clémentine, De Benevix Mehl
Sabine, Debonneville Cécile,
Degoumois Sandrine, Delaborde Peggy,
Delez Emery Valérie, Delic Alisa,
Demierre Catherine, Dietrich Cindy,
Dubois Tamara, Dubra Déborah,
Duceau-Clertant Marie-Pierre, Duding
Vincent, Evéquozy Tiffany, Febo Fabio,
Félix Bailat Sarah, Fernandez Anne-
Lillia, Figurek Vera, Follonier Valérie,
Folly Judith, Fracheboud Orane,
Fraga Maria-Jesus, Fraomese, Frei
Holzer Magdalena, Gaggetta Pauline,
Gaspar Vanessa, Gatto Daria,
Gaud Myriam, Gavillet Madhive,

Gérard Romain, Giacomini Sabrina,
Gilliéron Cécile, Gonnet Carole, Guex
Gabrielle, Guida Cesarina, Guinchard
Florian, Hänni Aline, Hauenstein Fleury
Aude, Hauenstein Fleury Aude,
Henriques Guerreiro Claudia,
Hernandez Céline, Hinderberger Kim,
Holweger Audrey, Huber Gabrielle,
Imboden Lyane, Imhoof Faye, Isaac
Juliane, Jaccard Catherine, Jeandet
Pierre, Jolti Magali, Karasyova Ekaterina,
Katana Raquel, Kathleen Kim, Kramis
Leila, Kugler Clothilde, Küng
Clémentine, Kyriazis Lesley, Laborde
Robert Valérie, Lago Marta, Lambert
Sébastien, Langer Eveline, Liebmann
Sarah, Ligabue Flavio, Locher Anne-
Robert, Lusier Damien, Magnin Do-
minique, Majeur Marion, Martin Yque
Naïsha, Martinez Yolanda, Maso
Myriam, Mathez Carole, Matthey
Adline, Maury Aurélie, Melo-Tetaz
Cynthia, Menut Emilien, Meris Anne,
Messaoudi Sarah, Michal Caroline,
Michel Malika, Millet Paloma, Mithey
Céline, Miville Caroline, Morenzoni
Sonia, Morisod Chloé, Munz Lebet
Yasmine, Muster Yenni Katia, Mutter
Séverine, Noël Valérie, Nogueira David,
Noirjean Valérie, Norelli Alessandro,
Novoa Ligabue Auréa, Ortelli Florence,
Page Gregory, Pamm Wakley Véronique,
Pauli Sébastien, Perret Sophie,
Primatesta Gaud Valérie, Quiblier-
Villalba Jessica, Revuelta Céline, Rigotti
Vanessa, Riondel Nicole, Romer Charles
Claudine, Rossier Alba, Saccomanno
Jessica, Sagiati Marina, Santalucia
Magali, Schaller Sophie, Schwarz
Michelle, Sekkouri-Alaoui Karim,
Simonet Jérôme, Sortino Angélique,
Sottas Marianne, Thabuis
Leboucher Chloé, Thonney Laure,
Tinivella Aeschmann Catherine,
Törner Fabienne, Tozzini Denise,

Vagneux Loïc, Vale Lucia,
Valentin Christine, Valenzi Deborah
Isabella, Vallet Manuelle, Vallet
Manuelle, Vaucher Gabriel, Vinuesa
Robles Juan Francisco, Viret Elodie,
Voefray Nathalie, Wiesner Mauricette,
Wirz Vargas-Membreno Charlotte,
Zinetti Diego.

Remplaçant·s:

Kofmhe Nathalie, Marin Saskia,
Wihler Samuel

Membres SPG au 31.03.2026

1267 membres

COMMISSIONS INTERNES

MDAS Arts visuels

Florence Ortelli, Clémentine Küng,
Marianne Sottas, Sarah Felix Bailat,
Anne Robert Locher, Vallet Manuelle

MDAS Éducation physique

Mélanie Bolay, Vincent Duding

MDAS Éducation musique et rythmique

Duceau-Clertant Marie-Pierre
(personne-relai)

Enseignement et éducation spécialisés

Anne-lilla Fernandez

Coordinateur·s pédagogiques

Yolanda Martinez

**RENCONTRES AVEC LES FAÏTIÈRES
ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

**Commission paritaire du statut
(B5 10.04 - RStCE)**

Francesca Marchesini, Marie-Léa Baulet,
Sonia Slama

**Direction générale de l'enseignement
obligatoire (DGEO)**

Comité de la SPG

Bureau des associations

Francesca Marchesini

**Commission de la formation de
l'enseignement primaire (COFOEP)**

Nicole Degoumois Boesiger,
Marie-Léa Baulet, Stéphane Forel,
Grazia Fraomene

**Commission des moyens d'enseignement
et des fournitures école (COMEFÉ)**

Florence Ortelli, Clémentine Küng,
Valérie Noël, Evelyne Langer

**Mathématiques, sciences de la nature
et numérique (CEMSNN)**

Annick Bürkhard Prunier

Commission culturelle

Catherine Tinivella-Aeschimann

Langues et cultures d'origine (LCO)

Sonia Slama

DGOMP

Fabienne Faurax, Anne-Lilla Fernandez,
Francesca Marchesini

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET
DU SPORT (DIP)**

**Commission consultative de l'école
et de la formation**

Anne-Lillia Fernandez, Francesca
Marchesini Sonia Slama

**Groupes d'accompagnement
de l'école numérique**

Kim Hinderberger

COPIL FR1 Entrée en scolarité

Grazia Fraomene, Francesca Marchesini

**SYNDICAT DES ENSEIGNAN·ES DE SUISSE
ROMANDE (SER)**

Comité du SER (CoSER)

Francesca Marchesini
suppléance: Sonia Slama,
Marie-Léa Baulet

AD du SER (15 délégués)

Camille Anzevui, Marie-Léa Baulet,
Franck Dupret, Grazia Fraomene,
Sandrine Garilli, Marpessa Magnin,
Francesca Marchesini, Corneel Mertens,
Chloé Morisod, Véronique Pernot,
Carine Roberts, Karim Sekkouri-Alaoui,
Sonia Slama

Enseignement spécialisé

Pas de représentant^a

**Comité Syndical Francophone de l'Éducation
et de la Formation (CSFEF)**

Francesca Marchesini

CARTEL INTERSYNDICAL

Comité

Comité SPG, Olivier Baud

AD Cartel (11 délégués)

Olivier Baud, Marie-Léa Baulet,
Grazia Fraomene, Marpessa Magnin,
Francesca Marchesini, Corneel Mertens,
Véronique Pernot, Charlotte
Wirz Vargas-Membreno

**FÉDÉRATION DES ENSEIGNAN·ES
GENEVOIS·ES (FEG)**

Marie-Léa Baulet, Francesca Marchesini,
Sonia Slama

**ASSOCIATION GENEVOISE DES
DIRECTEUR·ES DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE (AGDEP)**

Francesca Marchesini
Sonia Slama

PARTENAIRES EXTERNES

Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)

Groupe de coordination et assemblée

Julie Bonier, Maria-Jesus Fraga,
Coraline Peccoux

Commission « Enseignements et stages — primaire »

Maria-Jesus Fraga,
Annick Bürkhard Prunier

Groupe maturité spécialisée (MSEP)

Pas de représentant^a

Commission partenaire DIP-UNIGE « Enseignements et stages — Spécialisé »

Pas de représentant^a

Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEEP)

Nicole Schlaeppli (présidente)
Isabelle Maulini (vice-présidente)
Carine Guex (secrétaire)
Germain Thomas Rodriguez (trésorier)
Nicole Dupraz, Anne Fürer, Valérie
Primatesta-Gaud, Anne Sprungli

CPEG (2025-2029)

Frédéric Hiltbrand, Faye Imhoof,
Véronique Pernot, Perrine Waefler

*Nous vous prions de bien
vouloir nous excuser pour
les éventuelles erreurs ou
omissions qui, malgré nos
vérifications, subsisteraient
dans ces listes. Merci,*

le comité.



6. COMPTES



6.1. Compte de résultat

01.04.2025 au 31.03.2026		
Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
3 PRODUITS		515'111.35
36 COTISATIONS		490'521.35
360 Cotisations		490'521.35
3601 Cotisations		490'521.35
37 AUTRES PRODUITS		24'590.00
372 Autres Produits		24'590.00
3721 Famco & Cartel		17'670.00
3722 Amendes AGO		6'920.00
5 CHARGES	532'958.29	
50 SALAIRES	532'958.29	
500 Salaires	275'618.18	
5000 Salaires Présidence	107'580.43	
5001 Salaires Secrétariat	72'041.20	
5002 OCAS	10'998.75	
5003 CPEG	16'840.90	
5004 Salaires Secrétariat - Communication	47'332.60	
5005 LAA	452.92	
5006 APG	1'955.08	
5007 Défraiements présidence - comité	10'400.00	
5008 Salaires ménages	2'960.00	
5010 Salaires secrétariat - juridique	5'056.30	
570 Frais de fonctionnement	50'069.33	
5710 Loyer	36'480.00	
5711 Electricité	338.00	
5712 Téléphone	2'797.30	
5713 Informatique	1'814.68	
5714 Travaux, entretien bureau	171.20	
5715 Location imprimante et frais de matériel divers	3'024.00	
5716 Frais d'envoi	2'731.05	
5717 Matériel de bureau	667.50	
5718 Frais divers	666.30	
5719 Assurances ménage & RC	1'379.30	
580 Activités syndicales	206'980.63	
5802 Cotis - SER - Cartel - FEG	151'859.25	
5803 Protection juridique	32'861.95	
5804 Fonds de lutte	4'470.46	
5805 AD+AGE+SER	3'780.95	
5806 AGO	2'257.90	
5807 Frais de présidence - comité	6'595.34	
5808 Autres frais	269.20	
5809 Frais de communication	4'033.58	
5811 Abonnements journaux	852.00	
590 Autres Charges	290.15	
5900 Frais bancaires, postaux	290.15	
8 IMPÔTS	394.00	
89 Impôts	394.00	
890 Impôts Cantonaux & Fédéraux	394.00	
8900 Impôts Cantonaux	394.00	
Total CHF	533'352.29	515'111.35
Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
Perte CHF		18'240.94

6.2. Bilan

au 31.03.2026		
Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
1 ACTIFS	293'397.97	
10 ACTIFS CIRCULANTS	288'591.23	
100 Liquidités	247'480.79	
1020 PostFinance (Compte Courant)	170'047.22	
1021 PostFinance (Fonds de Lutte)	77'433.57	
110 Creances	41'110.44	
1105 Débiteurs Membres	34'980.44	
1108 Actifs Transitoires	6'130.00	
15 ACTIFS IMMOBILISES	4'806.74	
150 Matériel et mobilier	4'306.74	
1500 Matériel & Mobilier	4'306.74	
180 Parts sociales	500.00	
1850 2 Parts Sociales BCGE	500.00	
2 PASSIFS		311'638.91
20 DETTES A COURT TERME		134'386.83
200 Dettes		134'386.83
2000 Créanciers		
2005 Créanciers Membres		1'660.70
2006 Passifs Transitoires		31'426.87
2007 Fonds juridique		93'618.16
2030 Acomptes des membres		7'681.10
2229 Compte transitoire salaire		
28 CAPITAUX PROPRES		177'252.08
280 Capital		177'252.08
2800 Capital / Fortune Nette		177'252.08
Total au 31.03.2026 CHF	293'397.97	311'638.91
Perte au 31.03.2026 CHF	18'240.94	

6.3. Budget 2026-2027

3 PRODUITS	515'500.00
360 Cotisations	492'500.00
3601 Cotisations	492'500.00
372 Autres Produits	23'000.00
3721 Famco & Cartel	18'000.00
3722 Amendes AGO	5'000.00
5 CHARGES	543'400.00
500 Salaires	284'400.00
5000 Salaires présidence (1)	110'000.00
5001 Salaires secrétariat - comptabilité	72'500.00
5002 OCAS	11'250.00
5003 CPEG	17'000.00
5004 Salaires secrétariat - communication	49'000.00
5005 LAA	1'200.00
5006 APG	2'750.00
5007 Défraiements présidence - comité	10'400.00
5008 Salaire ménage	2'800.00
5010 Salaire secrétariat - juridique	7'500.00
570 Frais de fonctionnement	53'100.00
5710 Loyer	36'500.00
5711 Electricité	450.00
5712 Téléphone	2'750.00
5713 Informatique	2'000.00
Achat matériel informatique	7000
Plan d'amortissement sur 3 ans	-5000
5714 Travaux, entretien bureau	500.00
5715 Location imprimante et frais de matériel divers	4'250.00
5716 Frais d'envoi	3'250.00
5717 Matériel de bureau	750.00
Achat matériel de bureau	3250
Plan d'amortissement sur 3 ans	-2500
5718 Frais divers	800.00
5719 Assurances ménage & RC	850.00
5720 Amortissement	1'000.00
580 Activités syndicales	204'900.00
5801 Perte sur débiteurs	1'000.00
5802 Cotisations SER & Cartel & FEG	153'000.00
5803 Protection juridique (Protekta 1260 x 24)	32'000.00
5804 Fonds de lutte	4'500.00
5805 AD+AGE+SER	3'500.00
5806 AGO	2'500.00
5807 Frais de présidence - comité	4'500.00
5808 Autres frais	500.00
5809 Frais de communication	2'500.00
5811 Abonnements journaux	900.00
590 Autres Charges	500.00
5900 Frais bancaires, postaux	500.00
890 Impôts cantonaux & Fédéraux	500.00
8900 Impôts cantonaux	500.00
Bénéfice / Perte	CHF -27'900.00

1 - La SPG paye le 64.10% du salaire de la présidence.

6.4. Rapport financier du fonds de lutte, au 31.03.2026

Fonds de lutte au 31 mars 2026

Postfinance (compte Fonds de Lutte)

01.04.2025	Solde d'ouverture	CHF	78'163.03
30.03.2026	1267 membres x 3 frs	CHF	3'801.00
30.03.2026	Remboursements grèves du 13.05.25,11.11.25 et 11.12.25	CHF	-4'470.46
31.03.2026	Frais postaux	CHF	<u>-60.00</u>
31.03.2026	Solde	CHF	<u>77'433.57</u>

Genève, le 31.03.2026 / FDT

Franck Dupret



6.5. Rapport financier du fonds juridique, au 31.03.2026

Fonds juridique au 31 mars 2026

Compte au passif du bilan

01.04.2025	CHF	93'618.16
31.03.2026	CHF	93'618.16

Genève, le 31.03.2026/ FDT

Franck Dupret



6.6. Rapport des vérificateur·s des comptes



Rapport de la vérificatrice et du vérificateur des comptes de la Société pédagogique genevoise

Exercice 2025/2026

Conformément au mandat reçu lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2025 nous soussignés, Lucia Dahlab et Alexandre Schwartz, avons effectué le mercredi 29 avril 2026 la vérification des comptes de la Société pédagogique genevoise.

Après avoir examiné le compte d'exploitation 2025/2026 et effectué un contrôle par pointage des pièces qui s'y rapportent, ainsi que vérifier le bilan au 31 mars 2026, nous pouvons certifier que ceux-ci sont tenus avec rigueur et précision.

Ainsi, nous attestons que les comptes vérifiés de la Société pédagogique genevoise sont exacts.

Nous remercions Marie-Carmen Gastesi (secrétaire-comptable) et Franck Dupret, (trésorier) pour le travail effectué tout au long de l'année et nous demandons donc à l'assemblée, ici présente, de donner décharge au comité.

La vérificatrice et le vérificateur :

Lucia Dahlab

Alexandre Schwartz

Fait à Genève, le 29 avril 2026

RD GEORGES-FAVON, 14
1204 GENÈVE
TÉL. 022 329 26 60
SPG@SPG-SYNDICAT.CH
WWW.SPG-SYNDICAT.CH

MANIFESTATION CONTRE LES MESURES D'ÉCONOMIE!



GRÈVE

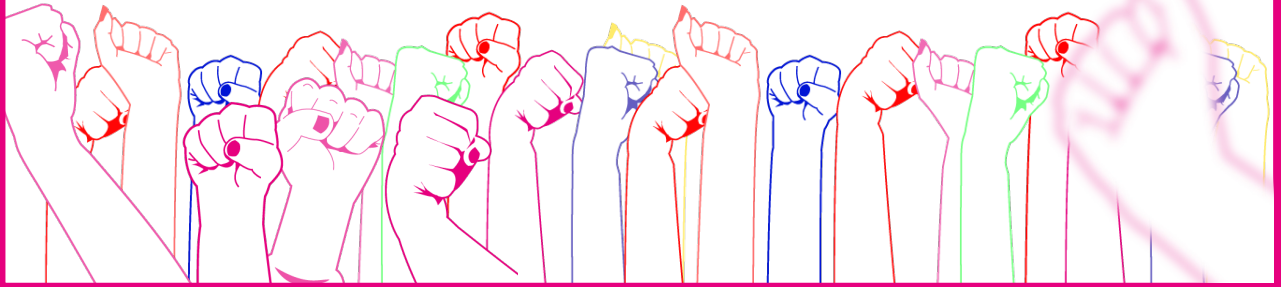
UN CAFÉ?

NON, MES ANNUITÉS!



GRÈVE

**DIS-MOI COMMENT TU TRAITES
TES FONCTIONNAIRES ET
JE TE DIRAIS QUEL TYPE DE
GOUVERNEMENT TU ES!**



MANIFESTATION

**LE GEL C'EST POUR
LES CHEVEUX,
PAS POUR LA
FONCTION PUBLIQUE!**

**CONTRE LES
MESURES D'ÉCONOMIE !**

7. LISTE DES ACRONYMES

AD	Assemblée des Délégués	Del CE-RH	Délégation Conseil d'État RH
ADE	Assemblée des délégués de la CPEG	DESI	Direction d'établissement spécialisé et d'intégration
AGDEP	Association Genevoise des Directrice-teurs de l'Enseignement Primaire	DGEO	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
AGE	Assemblée générale extraordinaire	DI-TSA	Déficiência intellectuelle — trouble du spectre autistique
AGCEP	Association genevoise des cadres de l'enseignement primaire	DIP	Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse
AGEEP	Association genevoise des employés des écoles professionnelles	DIR-E	Direction d'Établissement
AGMEP	Association Genevoises des Maîtres d'Éducation Physique	ECDIP	Économat Cantonal du DIP
AGO	Assemblée Générale Ordinaire	ECPS	École de Pédagogie Spécialisée
AGOER	Association Genevoise des Organismes d'Éducation, d'Enseignement et de Réinsertion (SGIPA, EPA, par exemple)	ECSP	Enseignant ^e Chargé(e) du Soutien Pédagogique
AIS	Assistant ^e à l'Intégration Scolaire	EEDP	Entretien d'Évaluation et de Développement Personnel
APFEGM	— Association des Professeur ^s de musique - Haute École de Musique	EO	Enseignement Obligatoire
HEM		EP21	Réforme d'innovation pédagogique cantonal
APG	Assurance Perte de Gain	EPP	Enseignant ^e en Période Probatoire
BASS	Bureau des ASSociations	ESI	Enseignement secondaire I
CCA	Centrale Commune d'Achat	ESII	Enseignement Secondaire II
CCEF	Commission consultative de l'école vet de la formation	FAMCO	Fédération des Associations des Maître ^s es du Cycle d'Orientation
CDIP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique	FAPEO	Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'École Obligatoire
CEMSNN	Commission de l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences de la Nature et du Numérique	FAPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
CIIP	Conférence Intercantonale Instruction Publique et culture Suisse romande et Tessin	FEEP	Fonds d'Entraide de l'Enseignement Primaire
CLACC	Classe d'ACCueil	FEG	Fédération des Enseignant ^s Genevois ^s
CLI	Classe Intégrée	FEP	Formation Enseignant ^s Primaires
CO	Cycle d'Orientation	FO18	Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans
CODIR	COmité de DIRection	FORENSEC	FORmation en ENseignement SEcondaire
CoFOEP	Commission FOrmation École Primaire	FT	Formateur-trice de Terrain
Com'Art	Commission Artistique	FU	Formateur-trice Universitaire
COMEFE	Commission des Moyens d'Enseignement, des Fournitures scolaires et des Équipements	GIAP	Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire
COPIL	Comité de Pilotage	GT	Groupe de Travail
CoSER	Comité du Syndicat des Enseignant ^s Romand ^s	IDHEAP	Institut De Hautes Études en Administration Publique
CP	Coordinateur-trice pédagogique	ISTP	International Summit on the Teaching Profession
CPEG	Caisse Prévoyance État de Genève	IUFE	Institut Universitaire de Formation des Enseignant ^s
CSEE	Comité Syndical Européen de l'Éducation	JES	Journée de l'Enseignement Spécialisé
CSFEF	Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation		

LPAC	Loi générale relative au Personnel de l'Administration Cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux	SG	Secrétariat Général
LCH	Lehrerinnen und Lehrer Schweiz	SLEC	Soutien lecture
LCO	Langue et Culture d'Origine	SMS	Service de médiation scolaire
MA	Maitre ^s e adjoint ^e	SOP	Service Organisation et de la Planification
MDAS	Maitre ^s e des Disciplines Artistiques et Sportives	SER	Syndicat des Enseignant ^s Romand ^s
MDAS-AV	Maitre ^s e des Disciplines Artistiques et Sportives - Arts Visuels	SESAC	Service Ecoles et Sport, Art, Citoyenneté
AC&M	Activités créatrices et manuelles	SIT	Syndicat Interprofessionnel de Travailleuses et travailleurs
MDAS-EMR	Maitre ^s e des Disciplines Artistiques et Sportives - E	SMC	Service du Médecin Cantonal
MDAS- EP	Maitre ^s e des Disciplines Artistiques et Sportives -Éducation Physique	SPES	Soutien Pédagogique en Enseignement Spécialisé
MER	Moyen d'Enseignement Romand	SPIPS	Service de prestation inclusive et de pédagogie spécialisée
MESP	Master enseignement spécialisé	SRED	Service de la Recherche en Éducation
MSPE	Maturité spécialisée pédagogie	SSE	Service du Suivi de l'Élève
OCSIN	Office Cantonal des Systèmes d'Information et du Numérique	SSEJ	Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse
OMP	Office Médico-Pédagogique	SSP/Vpod	Syndicat des Services Publics
OPE	Office du Personnel de l'État	SPV	Société pédagogique vaudoise
PAT	Personnel Administratif et Technique	STRATA	Méthodologie d'évaluation des emplois développée par PwC
PE	Personnel Enseignant	TBI	Tableau Blanc Interactif
PEI	Projet éducatif individualisé	TECFA	TEChnologie de Formation et Apprentissage
PER	Plan d'Étude Romand	TTC	Temps de Travail en Commun
PER Ednum	PER Éducation numérique	UNION	Union du corps enseignant secondaire genevois
PES	Procédure d'Évaluation Standardisée		
PFQ	Plan Financier Quadriennal		
RCS	Regroupement de classes spécialisées		
REP	Réseau d'Enseignement Prioritaire		
RH	Ressources Humaines		
RP	Responsable Pédagogique		
RPAC	Règlement d'application de la loi générale relative au Personnel de l'Administration Cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux		
SAFE	Suivi et Administration de la Formation et de l'Enseignement		
SCORE	Système COmpétence Rémunération Évaluation		
SEE	Service Évaluation et Enseignement		
SeREP	Service des remplacements de l'enseignement primaire		
SFCEO	Secteur de la formation continue de l'enseignement obligatoire		
SEM	Service École Médias		

MANIFESTATION

**CONTRE LES
MESURES D'ÉCONOMIE!**

**JEUDI 19 MARS À 17H30
PARC DES CHAUMETTES**



CARTEL
INTERSYNDICAL

Résolution de l'AP du 13 octobre 2025

- **Le respect des mécanismes salariaux avec l'octroi des annuités pour les 4 prochaines années ;**
- **Une indexation des salaires à 2.5% pour 2026, pour faire face à l'inflation et l'augmentation du coût des primes d'assurance maladie ;**

#societepedagogique.ge

SPG

CARTEL
INTERSYNDICAL

Résolution de l'AP du 13 octobre 2025

- **L'octroi des postes en adéquation avec les besoins réels afin de garantir la qualité du service public ;**
- **Le retrait du plan d'économies annoncé afin de préserver les conditions de travail, les salaires et les prestations publiques à la population ;**

Retrouvez la résolution en entier sur : cartel-ge.ch

#societepedagogique.ge

SPG



Crédits

/// Police de caractère de texte

Amiamie, par Mirat Masson

(<https://typotheque.genderfluid.space/amiamie.html>)

/// Titraile

BBB Jurage by Léna Salabert-Triby, Marouchka Payen &

Sophie Vela. Distributed by <https://typotheque.genderfluid.space/>

/// Photographies de la page 3: CRS, GFE, GBD, VPT

/// Photographie de la page 20: ©Jean-Michel Etchemaité/

Regardirect.ch

/// Photographies de la page 3 et page 48: © KEYSTONE/

MARTIAL TREZZINI

MARDI
11 NOVEMBRE 2025
DÈS 13H00



MERCI ET
BRAVO !

98 ÉCOLES
304 DE
401 DM
70 MDAS
76 SPÉCIALISÉS

BRAVO ET MERCI !



75 écoles / établissements

239 DE

329 DM

60 MDAS

62 spécialisés

JEUDI 11.12.2025 MOBILISATION !

The background of the top section features four raised fists in shades of red and purple, set against a gradient background that transitions from dark blue at the top to red at the bottom. The fists are positioned behind the text, with one on the left, one in the center, and two on the right.

MERCI !

59 ÉTABLISSEMENTS

188 DE

247 DM

38 MDAS

52 SPÉCIALISÉES

23 AVRIL 2026

À L'ANNÉE PROCHAINE!



engagés ensemble pour une école genevoise de qualité !

